



Élection du 6 décembre 2018

CAP des TSDD

Vos candidats **CFDT** à la CAP des techniciens supérieurs du développement durable

Techniciens supérieurs du développement durable

M. Serge GAMEL
DIR Massif central

M. Jean-François PONS
Voies navigables de France

M. Sébastien HOAREAU
DEAL de la Réunion

M. Olivier MURAT
Voies navigables de France

Techniciens supérieurs principaux du développement durable

M. Timothée CHANTRELLE
DDT du Rhône

M. Pascal DEBRIERE
Voies navigables de France

Mme Nastasia ALDEBERT
DDT de Seine-et-Marne

M. Stéfan BOURGE
DEAL de la Réunion

Mme Nadjwa PAILLOUX
CEREMA

M. Pascal BECKER
Voies navigables de France

Techniciens supérieurs en chef du développement durable

M. Claude GUILLET
CEREMA

Mme Nathalie DEVULDER
DDT des Ardennes

M. Stéphane DEBUSSCHERE
Voies navigables de France

Mme Sandrine LUCAS
DREAL Pays de Loire

M. Gilbert LE DREAU
DIRM NAMO

M. Michel AVALE
DDT de Seine-et-Marne

M. Thierry MOCOJNI
DDT d'Eure-et-Loir

M. Jean-Claude RESCHE
DIR Massif Central



Vos représentants Cfdt dans les commissions assurent l'étude et la défense des situations individuelles et collectives des agents. Les avancements, les promotions, les mobilités, les congés de formation et la discipline sont les principaux thèmes à l'ordre du jour des CAP. Vos élus s'assurent du respect de vos droits, des procédures et d'une gestion collective de qualité.

Voter Cfdt, c'est faire le choix de la transparence dans la gestion individuelle, le respect de l'égalité des chances et l'impartialité des avis rendus lors des consultations.

Des représentants **CFDT** pour quoi faire ?

Pour la **CFDT**, il n'est pas question de faire croire que les représentants du personnel décident à la place de la DRH du ministère. Il ne faut pas oublier que les CAP sont des instances consultatives.

Les élus sont là pour renseigner les agents, adhérents ou non, les conseiller pour monter leur dossier au mieux et bien sûr argumenter en séance pour faire valoir leurs droits.

Évolution du corps des TSDD

La **CFDT** milite pour une approche globale de chaque corps. Cela passe par les modes d'accès, les formations, les perspectives de carrière, la fin de carrière. Intervenir uniquement sur les listes des promotions et de mobilités déjà bouclées n'est pas satisfaisant.

Reconnaissance des compétences professionnelles

La **CFDT** revendique la reconnaissance des métiers, des fonctions, des responsabilités, des compétences techniques au sein d'un système unifié et équitable. Tant pour nos collègues surdiplômés que pour ceux au cursus plus modeste, des promotions doivent être possibles.

Gestion commune des filières administrative et technique

La **CFDT**, opposée au corporatisme, ne voit pas de raison de continuer à faire comme si les deux filières pouvaient être gérées séparément. Nous travaillons en lien permanent entre élus SACDD et élus TSDD.

PPCR - RIFSEEP – ISS

La **CFDT** revendique un régime indemnitaire réduit au profit de l'indiciaire qui rentre dans le calcul des retraites. L'accord PPCR, bien qu'imparfait, allait dans ce sens. La CFDT a signé ce protocole qui a permis la révision des grilles, les carrières en 3 grades, le transfert d'une partie des primes sur la rémunération indiciaire, l'augmentation de 1.2 % de la valeur du point. D'autres OS, en refusant de signer, ont fragilisé le dispositif, ce qui a permis au gouvernement de le suspendre pendant 1 an... La CFDT assume son syndicalisme responsable, d'engagement et de négociation, pour améliorer la situation des agents. **PPCR a permis d'obtenir 702 millions d'euros pour les fonctionnaires en 2017 et 5 milliards sur 5 ans.**

Pour la **CFDT**, le RIFSEEP, tel qu'il est actuellement, n'est pas satisfaisant. Il est incompréhensible et n'a qu'un seul objectif : donner l'illusion au secteur privé que les fonctionnaires sont payés au mérite. La **CFDT** ne considère pas non plus que le système des ISS soit satisfaisant. Pour autant, rester isolés dans une filière technique avec un régime indemnitaire spécifique est contre-productif. En effet, cela ferme les passerelles d'un corps à un autre et permet au ministère du Budget, comme chaque fois qu'il y a une exception, de ne pas nous faire bénéficier des mêmes revalorisations que ceux qui ont le régime indemnitaire courant.

Transparence

La **CFDT** milite pour la transparence des processus, que ce soit ceux des mobilités ou des promotions. Une charte de gestion clarifierait le rôle, les responsabilités et les obligations de chacun.

Égalité professionnelle

La **CFDT** utilisera tous les leviers et toutes les occasions pour faire respecter une progression de carrière équitable dans le respect de l'égalité professionnelle.

La CFDT continuera à défendre tous les agents, quels que soient leur corps ou leur filière.

CFDT PERMANENCE NATIONALE
ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES, AUTOROUTES & MER
30 PASSAGE DE L'ARCHE - 92055 LA DÉFENSE CEDEX
☎ 01 40 81 24 00 - ✉ CFDT.SYNDICAT@I-CARRE.NET

